

Laval, le 12 juin 2020

Re : Pétition demandant que le port du masque soit obligatoire dans les lieux publics.

Monsieur François Legault,
Premier ministre du Québec,

Monsieur,

J'aimerais d'abord vous féliciter pour la réaction rapide de votre Gouvernement à déclarer, dès le 14 mars dernier, l'état d'urgence sanitaire au Québec pour faire face à la terrible pandémie de COVID-19 qui se présentait alors à nous. Le Québec, grâce à vous, a été un des premiers états en Amérique à réagir. Vous avez su en même temps établir le lien de confiance nécessaire lors de vos points de presse pour que les directives de la Santé publique soient respectées par l'ensemble de la population.

« *Le nombre de décès que nous aurons, disiez-vous alors, sera la mesure de notre succès* ». On pouvait dès lors espérer en effet que ce nombre soit minime. Surtout que vous aviez compris dès le début que les personnes âgées étaient plus à risque d'en mourir. Vous avez donc interdit, dès les premiers jours, sur tout le territoire québécois, les visites régulières dans les hôpitaux, les CHSLD, les RI et les RPA.

Mais les responsables de l'INSPQ ont cependant omis de vous recommander ce jour-là une directive toute simple qui aurait épargné des milliers de vies : celle d'obliger tout intervenant qui s'approcherait d'une personne âgée à porter un masque. Pas nécessairement un masque N95. N'importe quel masque, couvre visage ou barrière anti-postillon. Non pas tant pour protéger l'intervenant, comme on le croyait alors, que pour protéger la personne âgée avant tout.

Tout en interdisant d'un côté les visites des proches dans les CHSLD, on disait encore à ceux qui y travaillaient auprès des résidents qu'ils n'avaient pas besoin de masque ! On n'avait pas encore compris, semble-t-il, qu'une personne atteinte, mais non symptomatique, pouvait transmettre le virus et que par conséquent le masque protège d'avantage l'autre que celui qui le porte. Sans masque, il suffisait qu'un seul préposé non symptomatique dans un CHSLD soit atteint pour le transmettre à tous les résidents qu'il soignait. Et en se déplaçant en métro, le transmettre ensuite à son insu à tous les passagers qu'il croisait à moins d'un mètre.

C'est pourquoi, le 16 mars, deux jours après que vous ayez déclaré cet état d'urgence, je vous transmettais par courriel, à vous et au Dr. Horacio Arruda, un communiqué rappelant l'importance d'obliger le port du masque dans les lieux publics pour stopper la COVID-19. Vous trouverez ci-joint une copie de ce courriel qui se terminait ainsi :

Une leçon paraît se dégager en tout cas de l'expérience des trois pays cités (Chine, Japon, Corée du Sud). Pour ce virus comme pour ceux qui pourront survenir plus tard, le reste du monde a eu tort d'écarter l'élément central de la solution qu'est la généralisation du port du masque, mesure au coût ridicule en regard de celui du cataclysme actuel.

Et la première nation qui s'engagera sur la voie des trois pays asiatiques montrera sans doute le chemin au reste du monde.

Ce message s'est sans doute égaré dans les méandres de l'INSPQ parce que le Québec, comme on le sait aujourd'hui, n'a pas vraiment « *montré le chemin au reste du monde* ». Et avec plus de 5000 décès à ce jour, force est d'admettre que l'opération a été un échec puisqu'on se retrouve avec un taux de mortalité parmi les pires au monde.

Une des raisons de cet échec, selon moi, provient du fait que le Dr. Arruda a choisi en partant d'ignorer une recommandation qui émanait pourtant de l'*Institut national de santé publique du Québec* en 2007^[1], demandant (p29) que « *Le port du masque en communauté devrait être considéré comme une mesure de protection volontaire à promouvoir dès le début d'une pandémie (de type respiratoire).* » Celui-ci a plutôt choisi de suivre l'avis de l'*Organisation mondiale de la santé* (OMS) qui ne recommandait pas d'obliger le port du masque dans les lieux publics.^[2]

Le 8 avril, une quarantaine de médecins, pharmaciens, épidémiologistes, infirmières, intervenants sociaux et scientifiques — dont l'éminente Dre Joanne Liu, ex-présidente de *Médecins sans frontières* — signaient une lettre dans *Le Devoir* disant : « *Nous invitons tout le monde à porter un masque non médical dans l'espace public comme mesure de protection supplémentaire pour compléter toutes celles déjà mises en place par les autorités* »^[3].

Et pas plus tard qu'hier, le 11 juin, une trentaine de professionnels de la santé — dont le Dr Karl Weiss, président de l'*Association des médecins microbiologistes infectiologues du Québec* — demandaient « *de rendre le port du masque obligatoire pour les plus de 12 ans dans les lieux publics fermés et les espaces extérieurs où la distanciation physique est difficile à respecter* ». ^[4]

Pendant ce temps et ce, jusque qu'au 15 avril au moins, l'OMS s'abstenait toujours de recommander son obligation. De même en est-il du Dr Arruda qui déconseillait même le port du masque, mimiques à l'appui, sous prétexte que celui-ci donnait un « *faux sentiment de sécurité* ». Ou encore, cette perle, que « *le port du masque ne faisait pas partie de notre culture* »! Ou pire encore — le 12 mai dernier — « *qu'obliger le port du masque pouvait porter atteinte à la Charte des droits et libertés* » ! Comme si le droit humain le plus fondamental n'était pas d'abord et avant tout le droit à la vie et à la santé.

Venant du *Directeur de la santé publique du Québec*, ce manque de jugement est inquiétant.

On se demande, en fait, où est la science et le bon sens là-dedans.

Heureusement le 8 mai, le Dr Arruda recommandait enfin le port du masque dans le métro.

Mais sans pour autant le rendre obligatoire...

C'est afin de vous soutenir dans une décision difficile que vous aurez sûrement à prendre prochainement que j'ai fait circuler ces derniers jours la pétition que vous trouverez ci-dessous^[5], signée par 45 Québécois et Québécoises. Leurs voix s'ajoutent à celles éminentes que je viens de citer. Ils et elles vous redemandent à leur tour de rendre obligatoire le port du masque dans les lieux publics durant une période où un état d'urgence sanitaire est déclaré pour lutter contre une pandémie de type respiratoire, comme celle de la COVID-19. Cette obligation devrait durer tant et aussi longtemps que l'*Institut national de santé publique du Québec* n'aura pas recommandé que soit levé l'état d'urgence sanitaire lié à cette pandémie.

En obligeant le port du masque dans les lieux publics, vous permettrez un déconfinement à moindre risque et remettrez ainsi plus rapidement le Québec sur la voie de la prospérité où nous étions si bien engagés avant cette pandémie.

Avec tous mes respects,



Alain Bonnier, docteur en physique

Membre du Club des Bâtisseurs de la Coalition Avenir Québec

Responsable du dossier Science et Climat au *Comité d'Action Local* du comté de Mille-Isles

[1]	<p>Institut national de santé publique, septembre 2007 AVIS SCIENTIFIQUE SUR LE PORT DU MASQUE EN SITUATION DE PANDÉMIE D'INFLUENZA SYLVIE BEAULIEU, Ph.D., et MICHEL COUILLARD, Ph.D. <i>« Le port du masque en communauté devrait être considéré comme une mesure de protection volontaire à promouvoir dès le début d'une pandémie. » (p.29)</i> https://www.inspq.gc.ca/sites/default/files/publications/669-avisportmasquepandemieinfluenza.pdf</p>
[2]	<p>Le Droit, 19 mars 2020 LE DR ARRUDA DEMANDE DE NE PAS UTILISER DE MASQUES À DES FINS PRÉVENTIVES CAROLINE PLANTE, La Presse Canadienne Le premier ministre François Legault et le directeur national de santé publique, le Dr Horacio Arruda, exhortent les Québécois à ne pas utiliser de masques pour tenter de se protéger de la COVID-19. https://www.ledroit.com/actualites/covid-19/le-dr-arruda-demande-de-ne-pas-utiliser-de-masques-a-des-fins-preventives-44a152b9cd0ed9d296e102a499557eb1</p>
[3]	<p>Le Devoir, 8 avril 2020 POUR UN « MASQUE » NON MÉDICAL POUR TOUS <i>« Nous invitons tout le monde à porter un masque non médical dans l'espace public comme mesure de protection supplémentaire pour compléter toutes celles déjà mises en place par les autorités », réclament les auteurs.</i> GHASSAN BOUBEZ, chirurgien orthopédiste ; MARIE-MICHELLE BELLON, spécialiste en médecine interne ; ISABELLE ARSENAULT, assistante infirmière-chef à l'urgence ; JOANNE LIU, pédiatre ; JEAN PAPACOTSIA, urgentologue ; NIMA MACHOUF, épidémiologiste ; AMIR KHADIR, infectiologue. Une quarantaine d'autres infirmières, médecins, pharmaciens, épidémiologistes, intervenants sociaux et scientifiques signent cette lettre: Dr Walid Boubez, spécialiste en médecine interne Dre Alexandra Hamel, médecin de famille Dr François de Champlain, urgentologue Guillaume Thériault, infirmier de recherche Dre Houda Bahig, radio-oncologue Dre Maroie Barkati, radio-oncologue Dr Félix Nguyen, radio-oncologue Dr Patrice Tétreault, chirurgien orthopédiste Dr Zhi Wang, chirurgien orthopédiste Dre Marie-Laurence Monast, médecin de famille Henry Mintzberg, Cleghorn Professor of Management Studies, McGill University Marjan Hatami, pharmacienne Dr Jean-Simon Létourneau, spécialiste en médecine d'urgence Dr Richard Fleet, Titulaire, Chaire de recherche en médecine d'urgence-Université Laval Dr. Leslie K. Breitner, Academic Director, International Masters for Health Leadership, McGill University Dre Nadine Lahoud, spécialiste en médecine interne Dr David Béchard, spécialiste en médecine interne</p>

Dre Chantale Giard, urgence
Dre Caroline Thibault, urgence
Dre Valérie Dagenais, urgence
Isabelle Arsenault, assistante infirmière chef, urgence
Mélissa Tremblay, assistante infirmière chef, urgence
Annie Toupin, infirmière clinicienne, urgence
Catherine Bourque, infirmière, urgence
Esther François, infirmière clinicienne, urgence
Sylvie Moisan, infirmière, urgence
Andrée April, assistante infirmière chef, urgence
Dre Julie Choquet, médecin de famille à l'hospitalisation et obstétrique
Dre Marieke Gardner, urgence
Andréa-Stéphanie Labrecque, diététiste-nutritionniste en hôpital
Karine Paul-Hus, diététiste-nutritionniste en hôpital
Danie Ouellette, diététiste-nutritionniste en hôpital
Martin Duquette, pharmacien
Dr Maxim Régimbal-Ethier, médecin de famille
Gengis Grenier, infirmier
Pierre-Jean Maziade, microbiologiste-infectiologue et officier de prévention des infections en hôpital

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/576603/pour-un-masque-non-medical-pour-tous>

[4] LA PRESSE CANADIENNE, le 11 juin 2020

DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ RÉCLAMENT LE PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Des professionnels de la santé demandent à Québec de rendre le port du masque obligatoire pour les plus de 12 ans dans les lieux publics fermés et les espaces extérieurs où la distanciation physique est difficile à respecter.

Publié le 11 juin 2020 à 10h23

Une trentaine de professionnels de la santé ont appuyé cette revendication, notamment :

- KARL WEISS, président de l'Association des médecins microbiologistes infectiologues du Québec;
- BERNARD MATHIEU, président de l'Association des médecins d'urgence du Québec;
- JOANNE LIU, ex-présidente de Médecins sans frontières;
- ALAIN VADEBONCŒUR, chef de l'urgence de l'Institut de cardiologie de Montréal;
- FRANÇOIS DE CHAMPLAIN, chef d'équipe de traumatologie au CUSM;
- CAROLINE QUACH, microbiologiste-infectiologue et épidémiologiste au CHU Sainte-Justine;
- STANLEY VOLLANT, qui chapeaute la cellule de crise innue pour faire face à la pandémie,
- DAVID LUSSIER, de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal.

PÉTITION

Durant la période où un état d'urgence sanitaire est déclaré pour lutter contre une pandémie comme celle de la COVID-19, nous demandons que le port du masque dans les lieux publics soit généralisé et obligatoire et ce, tant que l'*Institut national de santé publique du Québec* n'aura pas levé l'état d'urgence sanitaire lié à cette pandémie.

Les faits montrent que tous les territoires, pays, régions ou villes où le masque a été porté par la population, ont maîtrisé l'épidémie. Les autorités scientifiques et médicales de tous les pays ont été convaincues devant ces faits incontestables et recommandent son obligation : aux États-Unis, les CDC (*Centers for Disease Control and Prevention*); en Europe, l'ECDC (*European Centre for Disease Prevention and Control*); mais également les plus hautes autorités des pays asiatiques où la pandémie a été repoussée comme en Chine et en Corée du Sud, par exemple.

Au Québec, le *Ministère de la Santé et des Services sociaux* diffusait le 24 avril dernier le communiqué suivant : « *Considérant que des preuves scientifiques confirment que des personnes sans symptômes peuvent transmettre le virus de la COVID-19, il est maintenant indiqué de porter un couvre-visage afin de protéger les autres à proximité* ». Mais son obligation généralisée dans le domaine public n'est toujours pas recommandée à ce jour.

Pourtant la maîtrise de l'épidémie ne pourra se faire que si le masque est porté par tous dans le domaine public. Faute de quoi, le taux de reproduction de la maladie (R_0) restera trop élevé. Plusieurs études scientifiques concluent que, même sans confinement, le port d'un masque à 80 % ou plus, fait descendre le R_0 au-dessous de 1, condition nécessaire pour faire reculer l'épidémie. Si plus de 80 % de la population porte le masque, la maladie reculera plus vite.

En effet, tout dispositif couvre-visage protège celui qui le porte et celui qui est en face. Il ne s'agit donc pas d'une mesure individuelle mais d'une responsabilité collective suivant le principe de protection bilatérale émetteur <> récepteur. Ce système de protection peut être un masque « fait maison » tel que des millions de personnes dans le monde en ont déjà réalisés. Ces dispositifs sont à la portée de tous et de toutes les bourses, sans attendre la disponibilité de masques industriels.

Obliger le port du masque dans le domaine public en période de pandémie, s'impose pour trois raisons :

1. Quand tout le monde porte un masque, tout le monde est protégé.
2. Si pour éteindre la pandémie, il faut qu'au moins 80% de la population porte un masque dans les lieux publics, obliger toute la population à en porter un dans les lieux publics, est sûrement le meilleur moyen d'atteindre cet objectif. Et de le dépasser.
3. C'est finalement une question de cohérence avec les autres mesures de santé publique. Comment expliquer qu'il faut limiter la vitesse sur les routes, rendre obligatoire les vaccins, interdire de fumer dans les lieux publics mais qu'on se refuserait à imposer le masque en cas d'épidémie alors qu'on sait que cette mesure préventive sauverait des milliers de vies ... et des millions d'emplois ?

Obliger le port du masque dans le domaine public en période de pandémie et en l'absence de vaccin, serait donc un acte politique responsable. L'adopter maintenant permettrait un déconfinement à moindre risque et remettrait plus rapidement le Québec sur la voie de la prospérité où nous étions si bien engagés avant cette pandémie.

PÉTITION

Durant la période où un état d'urgence sanitaire est déclaré pour lutter contre une pandémie comme celle de la COVID-19, nous demandons que le port du masque dans les lieux publics soit généralisé et obligatoire

et ce, tant que l'*Institut national de santé publique du Québec* n'aura pas levé l'état d'urgence sanitaire lié à cette pandémie.

- 1 **Alain Bonnier**, docteur en physique, H7A 4C6
- 2 **Reynald Du Berger**, professeur retraité de géophysique, UQAC, G1B 0E2
- 3 **Élie Shama**, ingénieur retraité, H7E 5C2
- 4 **Denise Allard**, retraitée (domaine de la santé), H7A 4C6
- 5 **Jocelyne Bonnier**, enseignante retraitée, H3X 3P2
- 6 **Line Marin**, propriétaire de salon de coiffure, J6W 2Z2
- 7 **Normand Dostie**, retraité, J7B 1P9
- 8 **André Champagne**, retraité (chimie industrielle), J7P 4L7
- 9 **Line St-Laurent**, retraitée, J6Z 3G9
- 10 **Micheline Fillion**, retraitée, J7H 1T6
- 11 **Richard Monday**, Md. spécialiste en obstétrique et gynécologie, J6E 7G9
- 12 **Manon Lussier**, retraitée, J0S1W0
- 13 **Robert Hogue**, retraité, J0S1W0
- 14 **Lyne Jubinville**, informaticienne, H7R 0B9
- 15 **Marie Barrette**, retraitée de l'éducation, H4L 5H9
- 16 **Jean-Louis Morin**, retraité, H7R 5X4
- 17 **Marceline Archambault**, J0N 1E0
- 18 **Louisiane Husereault**, J7V 8P5
- 19 **Sylvio Leduc**, retraitée, J6S 6E3
- 20 **Cécile Lavigne**, retraitée, H7N 0P1
- 21 **France Bourassa**, retraitée, J6Z 4B6
- 22 **Daniel Toutant**, retraité, J7G 1W3
- 23 **Claude Papillon**, J8H 3W8
- 24 **Robert Ledoux**, professeur retraité de l'Université Laval, G1V 3A5
- 25 **Odette Durand**, retraitée, H7R 1L7
- 26 **Hugues St-Pierre**, retraité, J2S 1G3
- 27 **Denise Dumouchel**, J0T 2B0
- 28 **Guy Oger**, J0T 2B0
- 29 **Louis Gamache**, retraité, J0K 1S0
- 30 **Marie Frigon**, retraitée, J0K 1S0
- 31 **Nicole Gagnon**, J7G 1L2
- 32 **Suzanne Lemieux**, retraitée, H7E 4K9
- 33 **Jocelyne Gendron**, H7Y 1Z7
- 34 **Guylaine Hébert**, retraitée infirmière, J7B 1P9
- 35 **Suzanne Millette**, retraitée, J4Y 4B7
- 36 **Élisabeth Tanguay**, J7P 0B5
- 37 **Suzanne Lafrenière**, enseignante retraitée, H7E 2Z4
- 38 **André Allard**, retraité, J7K 3J4
- 39 **Louissette Giroux**, retraitée, H3V 1C2
- 40 **Raymond Chartrand**, retraité, H3V 1C2
- 41 **Daniel St-Pierre**, DMV, J0T 2R0
- 42 **Jacques Boivin**, J7P 1M5
- 43 **Jean-Guy Grenier**, auteur, H7V 3R3
- 44 **Gaëtan Bonnier**, ingénieur, G6V 9W6
- 45 **Robert Fréchette**, retraité, J6T 6K4